

DEPENSES	MONTANT € TTC	RECETTES	MONTANT € TTC
60-Achats	8 500	70- ventes de produits finis, prestations de service	49 900
Achat études et prestations de service		Marchandises	
Achat non stockés de matières et fournitures		Prestations de service- collectivités	39 900
Fournitures non stockables (eau, énergie..)		Prestation de service -entreprises-bailleurs..	5 000
Fournitures entretien et petit équipement	4 000	Produits des activités annexes	5 000
Fournitures administratives	4 500		
Divers			
61- Services extérieurs	53 100	74- subventions d'exploitation	367 700
Sous traitance générale	1 800	ADEME	82 700
Locations mobilières et immobilières	28 200	CRA	85 000
Charges locatives	4 500	CG33	85 000
Entretien et réparation	500	CUB	107 000
Assurance	1 600	Collectivités non adhérentes	8 000
Maintenance	5 000	Fonds européens- FEDER	?
Documentation	2 500	Autres	
Frais de manifestations	5 000		
Formation du personnel	4 000		
Divers			
62- autres services extérieurs	36 900	75- Autres produits de gestion courante	36 400
rémunérations intermédiaires et honoraires	14 000	Cotisations	36 400
publicité, publication	500		
Déplacements, missions et réceptions	15 000		
frais postaux et télécommunication	5 000		
Services bancaires	200		
Cotisations/Adhésions	2 000		
Frais de recrutement	200		
Divers			
63- Impôts et taxes	23 000	76- produits financiers	
Impôts et taxes sur rémunérations	18 000		
Autres impôts et taxes	2 000		
Formation prof.continue	3 000		
64- Charges de personnel 7 ETP	332 500	77- produits exeptionnels	
Rémunérations du personnel	226 600		
Charges sociales	97 000		
Restauration	8 000	8 900	
Médecine du travail	500		
Autres charges de personnel	400		
65- Autres charges de gestion courante	0	78-Reprise sur fonds dédiés	
68- Dotation aux amortissements, provisions et engagements		79- Transfert de charges	

DEPENSES 2011	454 000	RECETTE 2011	454 000
---------------	---------	--------------	---------

**Contribution programmée de l’ALE au déploiement du plan d’action du plan climat de la CUB
2011 - 2014**

Thème	Action recensée dans le plan d’action	Nature de la participation de l’ALEAB33
Urbanisation et aménagement	Promouvoir la ville sobre en carbone	Interventions lors de conférences visant à promouvoir la ville compacte et sobre en carbone
	Traduire les ambitions du PCET dans les documents d’urbanisme	Avis sur la révision du PLU
	Un référentiel « climat et DD » pour toute opération d’aménagement ou d’intervention sur l’espace public	Contribution à l’amélioration des connaissances Energie/climat : technologie, risques (îlots de chaleur urbain, pollution). Appui technique aux chefs de projet urbanisme sur la dimension énergétique des opérations : expertise sur les réseaux de chaleur (Bastide Niel, Pessac Lartigon sont en cours). Accompagnement sur les études en coût global sur les performances du bâti et le recours aux ENR. Accompagnement et suivi du référentiel QEL : (500 logements en 2011). • Rédaction d’un cahier type de prescription techniques énergétiques • Accompagnement pour le choix énergétique • Accompagnement dans le suivi et l’exploitation des opérations livrées.
Bâti résidentiel et tertiaire	Développer des conseils et services aux porteurs de travaux	Participation à la formation des EIE présents sur le territoire aux aspects portant sur les économies d’énergie, l’efficacité énergétique et le recours aux meilleures technologies disponibles
	Faciliter l’engagement des travaux de rénovation	Poursuite de l’élaboration d’un outil de planification de la rénovation énergétique sur le territoire de la CUB en partenariat avec l’A’Urba. Conduite d’études de diagnostics et d’évaluation des travaux de rénovation dans les copropriétés. Rôle pivot dans le dispositif d’accompagnement et d’animation de la rénovation énergétique dans les co-propriétés, notamment celle du Burck. Se doter de 2 postes EIE pour venir en appui sur les dossiers de copropriétés (animation, coordination, ingénierie financière et sociale pour le grand public).

	Encourager l'engagement des artisans	Formation des artisans sur les enjeux énergétiques globaux et locaux, et sur l'importance du rôle des artisans, acteurs-clé de la réussite de rénovation énergétique performante (avec la chambre des métiers et la CAPEB notamment).
La ville productrice d'énergie	Développement du solaire thermique et Photovoltaïque, de la filière bois, des hydroliennes. Récupération et valorisation de chaleur, méthanisation, soutien au projet éolien	Contribution au développement de chaque filière ENR, accompagnement à travers une approche multicritères (coût global, environnemental, tep économisé, ...), organisation macroéconomique de la demande énergétique et de l'offre ENR, réflexion sur la problématique de l'électricité de pointe et le développement des smartgrids.
	Action pilotée par l'ALE : Développement de la géothermie	Poursuivre le pilotage du groupe de travail Géothermie destiné à mettre en place les conditions de son développement sur le territoire. Accompagner la CUB dans le pilotage d'une étude de modélisation hydrogéologique et thermique afin d'évaluer le potentiel mobilisable dans les différents aquifères, et afin d'organiser un développement rationnel et optimisé de la géothermie profonde. Etudier l'utilisation de la géothermie profonde pour les projets d'aménagement (en cours sur Bastide Niel) et de réhabilitation (réalisé sur le Burck).
Mobilisation citoyenne	Organiser un réseau de pionniers du climat	Accompagnement des organisations de consommateurs pour la mise en place d'appels d'offres mutualisés de matériels et équipements performants en matière d'énergie et de GES (gros électroménagers, véhicules propres, travaux de rénovation d'un quartier, ...).
	Portail climat le CUB	Intervention lors de l'évènement « journée du climat ». Accompagnement pour l'organisation des energy days (conventions des maires).
	Organiser un réseau de veilleurs du climat	Participation au pilotage de l'action.
Exemplarité	Diminuer l'impact du bâti existant	Appui technique sur le recours et le choix des énergies renouvelables, accompagnement pour une approche territoriale des opérations.
	Construire des bâtiments exemplaires	Accompagnement sur des opérations innovantes. Organisation de visites techniques de sites, veille technologique.
	Verdir l'approvisionnement en électricité	Appui technique à l'audition par la CUB des fournisseurs de certificats verts.
	Compenser les émissions de GES non réductibles	Appui technique à l'identification et au choix des acteurs de la compensation carbone.
	Redéfinir le plan de déplacements	Appui technique à la définition d'une stratégie de renouvellement du parc de véhicules

	d'administration	(prescription, meilleures technologies disponibles..) Réflexion sur l'approvisionnement électrique lié au développement des véhicules électriques.
	Intégrer une clause GES aux marchés publics	Appui technique à la mise en place de la clause GES.
	Prolonger l'action de la CUB via les DSP	Appui technique au bilan carbone. Sensibilisation des délégataires pour une amélioration de la prise en compte des enjeux climat/énergie.
Adaptation au changement climatique	Approfondir les connaissances sur les vulnérabilités du territoire	Participation aux études prospectives sur l'état des ressources naturelles. Poursuite des études visant à monter des scénarii prospectifs d'adaptation au changement climatique. Contribution à travers la veille de l'ALE.
	Mettre en place les premières actions d'adaptation	Appui technique à la mise en place des différentes actions.
	Organiser l'événement « Bordeaux +2°C »	Appui technique au montage et à la sélection du lauréat du projet d'architecture et d'urbanisme.

L'ALE a, en tant que membre du club climat, instance de pilotage du plan climat avec les partenaires, un rôle de conseil à jouer dans la phase de déploiement du plan d'action.

L'ALE réalisera, tous les 2 ans, la mise à jour du bilan énergétique et GES du territoire.

Elle développera son rôle d'observatoire de l'énergie et des GES, en lien avec les niveaux infra et supra-territoriaux.

L'ALE organisera aussi, dans le cadre du Club climat, des conférences sur ses scénarios Facteur4 réalisés pour le plan climat CUB (thème habitat-tertiaire et ville productrice d'énergie)

L'ALE peut accompagner les communes en Conseil en Partagé à travers des contrats codev.

Au niveau européen, l'ALE vient en appui technique à la CUB dans le montage et le suivi du plan d'action demandé au titre de la Convention des maires, dont la CUB est signataire.

L'ALE reste un relais des politiques européennes et fait une veille active sur les projets européens.

Liste des courriers de soutien à l'ALEAB 33

- Mairie d'Eysines,
- Mairie de Mérignac,
- Mesolia,
- SIGDU,
- Mairie de Saint Médard en Jalles,
- Communauté de Communes de Montesquieu,
- Mairie de Saint Ciers sur Gironde,
- Communauté de Communes de l'Estuaire,
- Aquitem,
- Mairie de Saint Loubès,
- DomoFrance,
- Mairie de Braud et Saint Louis,
- Mairie de Puisseguin.

COMPARATIF ALE(s)
Année de référence : 2009

ALE Année de création	Territoire d'action	Nbre habitants	Salariés (ETP)				Avantage en nature (locaux...)	Budget		Financiers principaux	%	Montant k€
			totaux	EIE	CEP	hab/ETP (*)		Annuel (k€)	€/hab			
LYONNAISE 2000	Agglo Lyonnaise (57 communes)	1 500 000	14	5	0	107 143	—	935	0,6	Communauté Urbaine de Lyon	36	337
										Région Rhône Alpes	14	130.9
										ADEME	21	196.35
										Europe	10	94
										Cotisations	4	37
										Autres (dt bailleurs et collectivités et partenaires privés)	15	140
GRENOBLE 1998	Communauté d'agglo	400 000	11.4	4	2	35 088	—	689	1,7	METRO	26	179
										Région Rhône-Alpes	18	124
										Conseil Général de l'Isère	8	55
										ADEME	16	110
										Villes	12	83
										Bailleurs sociaux	1	7
ALEc clé 1997	Pays de Rennes 1 agglo et 4 com com	400 000	13	3	5	30 769	—	640	1,6	Ville de Rennes	8	51
										Agglo	12	77
										Pays de Rennes	5	32
										ADEME	11	70
										Région Bretagne	11	70
										Divers partenariats	15	96
										Communes adhésion CEP	32	205
										Autres adhésion	1	6

(*) Rappel audit Européen "Matrix": 3 ETP/hab= 66 600 hab/ETP

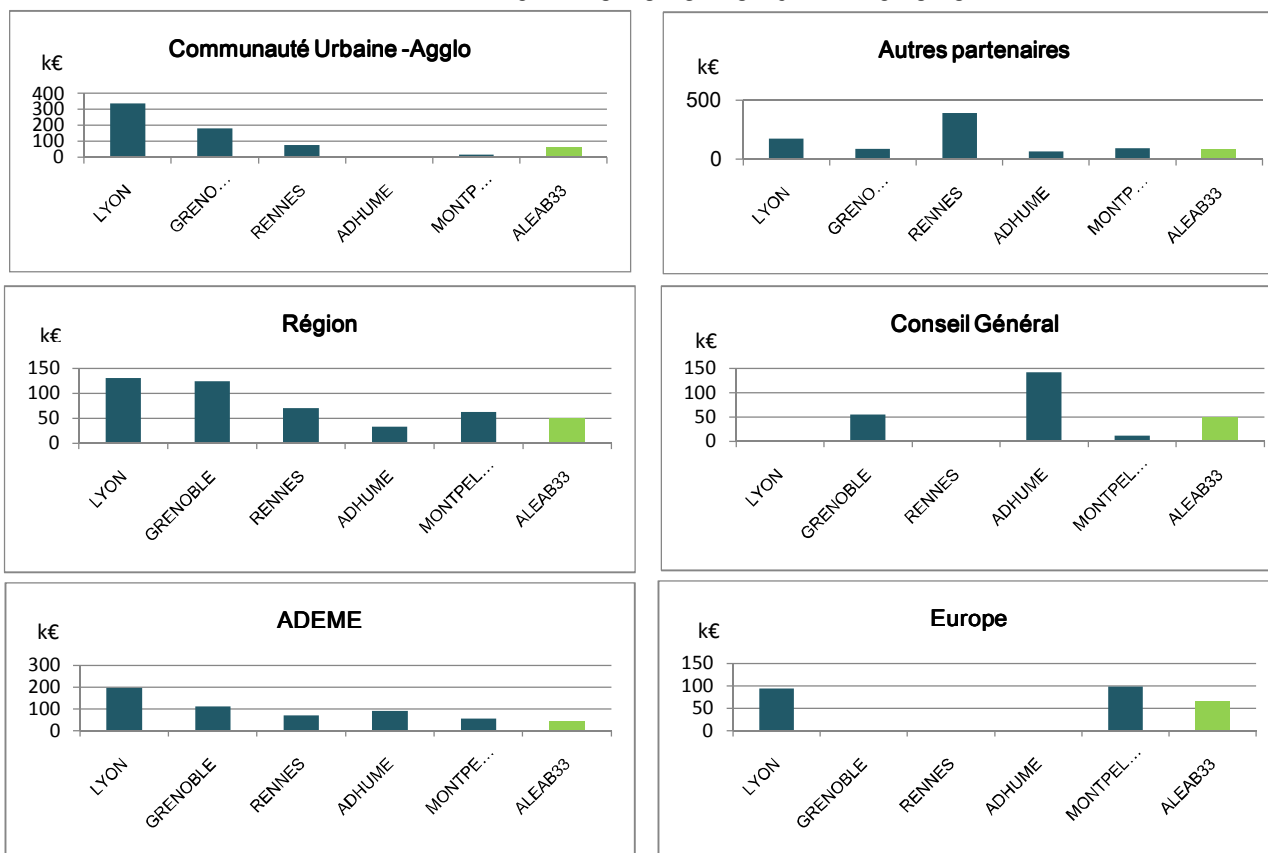
COMPARATIF ALE(s)
Année de référence : 2009

ALE Année de création	Territoire d'action	Nbre habitants	Salariés (ETP)				Avantage en nature (locaux...)	Budget		Financeurs principaux	%	Montant k€
			totaux	EIE	CEP	hab/ETP (*)		Annuel (k€)	€/hab			
ADUHME 1996	Département Puy de Dôme	644 000 (pas d'intervention auprès du grand public)	7	2	ND	92 000	—	476	0,7	Ville de Clermont- Ferrand	14	67
	(470 communes et 42 intercom)									Conseil général du Puy- de-Dôme	30	143
										Conseil régional d'Auvergne	7	33
										ADEME	19	90
MONTPELLIER 2007	Agglomération NB : C'est la Ville qui a porté le dossier européen	400 000	6	2	1	66 667	Locaux (190 m²) & charges par la Ville estimé par les Domaines à 23900€/an ce qui est très faible vu notre emplacement	365	0,9	Ville (**)	26	95
										Agglomération	5	18
										Région	17	62
										ADEME	15	55
										Conseil Général	3	11
										<u>Europe Feder</u> (pour EIE)	15	55
ALEAB33 2007	CUB Département Gironde	1 376 000	4,6	—	1	299 130	—	350	0,3	CUB	17	60
	(542 communes)									CG33	14	50
										CRA	14	50
										ADEME	12	42
										EACI	19	67
										Autres	24	86

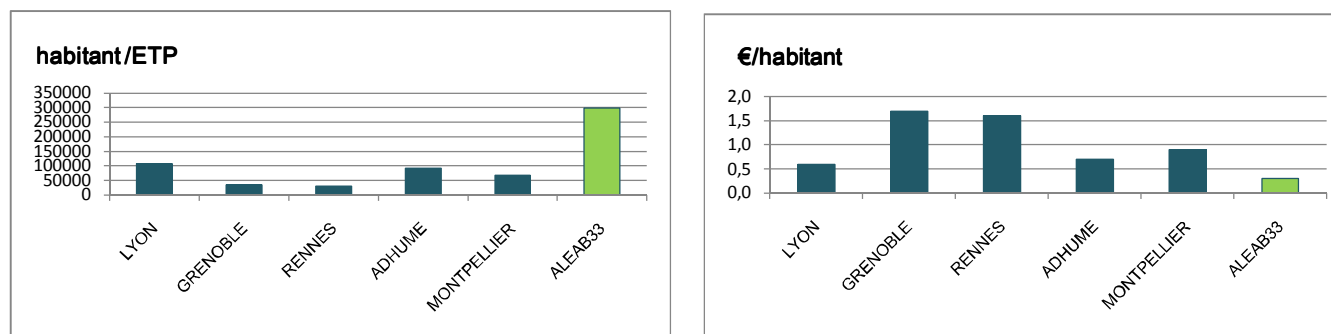
(**) Montpellier: *Avantages en nature : Locaux (190 m²) & charges par la Ville estimé par les Domaines à 2390€/an*

COMPARATIF ALE(s)
Année de référence : 2009

REPARTITION DES BUDGETS k€ FINANCEURS



INDICATEURS





CONVENTION FINANCIERE 2011

ALE : Agence Locale de L'énergie

ENTRE :

✓ L'ASSOCIATION AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE DE BORDEAUX.

Association de type loi de 1901, déclarée en Préfecture le 24 janvier 2007 et dont le siège social est situé 30, cours Pasteur - 33000 Bordeaux représentée par sa Présidente, Madame Laure CURVALE, dûment habilitée aux fins des présentes en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de l'association en date du 8 Mars 2007,

ci-après désignée "l'Association"

ET

✓ LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX,

Représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° 2010/0047 du 19 février 2010, domiciliée à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

ci-après désignée "la Communauté Urbaine de Bordeaux"

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les engagements de chaque partie signataire et en particulier de définir le montant et les modalités de versement de la subvention de fonctionnement à l'association au titre de l'année 2011.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le budget prévisionnel 2011 de l'Association étant estimé à 454 000 €, la Communauté a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 107 000 €.

ARTICLE 3 – AFFECTATION DE LA PARTICIPATION

L'Association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT

La Communauté s'acquittera de sa contribution selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 80 %, soit la somme de 85 600 € suivant la signature de la présente convention,
- le solde (20 %), soit la somme de 21 400 € dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice et à la réception des documents suivants :
 - les bilans, compte de résultat et annexes, détaillés, certifiés conformes par un commissaire aux comptes,
 - le rapport d'activités détaillé de l'association,
 - une note de commentaires expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté par l'association et son budget définitif certifié conforme
- les copies des décisions d'aides obtenues auprès des autres partenaires (délibérations...)

ARTICLE 5 : CONTROLE ET EVALUATION DES RESULTATS

Le Président de l'Association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la Communauté, devant les membres de la Commission compétente, le bilan des actions réalisées au cours de l'année ainsi que le bilan financier de l'exercice,
- à faire connaître à la Communauté, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettra ses statuts actualisés.
- à transmettre à la Communauté, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice, les documents visés à l'article 4.

ARTICLE 6 – CLAUSE DE PUBLICITE

L'Association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE VERSEMENT DE SOLDE

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde, devront être produites dans le délai mentionné à l'article 4.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de l'aide accordée et la Communauté pourra exercer la répétition des sommes versées.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la seule année 2011. Elle prendra fin dès le règlement du solde.

ARTICLE 9 – RESPECT DES REGLES DE LA CONCURRENCE :

Il est rappelé que l'association peut être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » au sens du droit communautaire (conformément à l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés publics passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics).

ARTICLE 10- RESILIATION DE LA CONVENTION :

10-1 –Résiliation pour faute

En cas de non respect, par l'une ou l'autre des deux parties signataires, des engagements de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée sans préjudice d'une éventuelle action en responsabilité contractuelle, dans un délai de 30 jours à compter d'une mise en demeure restée en effet.

10-2 –Résiliation pour motif d'intérêt général

La Communauté conserve la faculté de résilier unilatéralement la présente convention pour un motif d'intérêts général et sans qu'une telle résiliation puisse être assortie d'aucune indemnité.

ARTICLE 11- CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux compétent.

Fait à BORDEAUX,

**La Présidente de L'Agence Locale de
L'Energie (ALE)**

Laure Curvale

**Le Président de la Communauté Urbaine
de Bordeaux (C.U.B)**

Vincent Feltesse

Comparatif budget prévisionnel/budget définitif*

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Ecart (en € et %)	Commentaires
DEPENSES :				
TOTAL DES DEPENSES				
RECETTES :				
TOTAL DES RECETTES				
SOLDE				

* Le comparatif budget prévisionnel/budget définitif doit être annexé à la convention.



Réf : MFIR-0307-11

Objet : Subvention ALE

Dossier suivi par : Michel FEYRIT

**Monsieur le Président
de la COMMUNAUTE URBAINE
DE BORDEAUX
Hôtel de la CUB
Esplanade Charles de Gaulle
33076 BORDEAUX CEDEX**

**A l'attention de Monsieur Eric DELZANT
Directeur Général des Services**

Bordeaux, le 7 mars 2011

Monsieur le Président,

L'Agence Locale de l'Énergie, dont vous avez initié la création et que vous soutenez financièrement depuis son lancement fin 2007, est arrivée au terme de ses trois premières années pleines d'existence et de ses conventions triennales avec ses membres fondateurs, dont l'ADEME, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde.

Le contrat européen qui participait au financement de l'ALE à hauteur de 66 000€ / an arrive également à échéance. Dans le cadre de ce contrat, la CUB s'est engagée auprès de l'agence européenne EACI à soutenir financièrement l'ALE pour une durée minimale de cinq ans après cette échéance.

Durant ces 3 premières années, l'ALE a mis progressivement en place ses missions, structurées pour répondre aux besoins de ses membres fondateurs et des autres collectivités et acteurs de l'agglomération bordelaise et de la Gironde :

- **Accompagnement de politiques territoriales de lutte contre le changement climatique :**
contributions aux Plans Climat Aquitain, Girondin et territoriaux ; accompagnement ponctuel à divers services de la CUB (DMG, DGT, DDUP...) et du Conseil Général (SME, DET, Mission Plan Climat – Agenda 21); et en ce qui concerne plus particulièrement la CUB : appui technique soutenu au Plan Climat communautaire (participation aux réunions de concertation, élaboration des fiches sur les énergies renouvelables et du scénario Facteur 4, forte contribution aux fiches sur le bâti et la mobilité), réalisation du bilan

énergétique et GES du territoire à l'aide de la méthodologie utilisée au niveau national par le MEDDTL.

- **Accompagnement des villes et communes de la CUB** : support technique aux Plans Climat Énergie et réalisation de bilans énergétiques territoriaux (Mérignac, Pessac, Floirac, Saint Médard en Jalles, Bègles) ; aide aux opérations de construction et de rénovation sur les phases programme et études, montage de cahiers des charges spécifiques, assistance au choix d'un maître d'œuvre (Eysines, Floirac, Saint Médard en Jalles).
- **Accompagnement des bailleurs sociaux et copropriétés** : réalisation d'études pré – opérationnelles de desserte énergétique (ex : 450 logements de Mésolia), avis technique sur les choix de mise en conformité d'exploitation géothermique (ex : 1500 logements de Domofrance à Saige) ; élaboration d'un cahier des charges d'études préliminaires, puis suivi de ces études (ex : copropriété Le Burck, 1000 logements) ; support technique à la définition et à la mise en commun de référentiels de qualité environnementale des logements, notamment le référentiel QEL de la CUB.
- **Valorisation des énergies renouvelables** : création et animation du groupe de travail « géothermie profonde », réalisation d'études pré-opérationnelles bois énergie, élaboration d'un rapport sur l'énergie éolienne ; et en ce qui concerne plus particulièrement la CUB : élaboration d'un inventaire détaillé des gisements mobilisables d'énergies renouvelables du territoire et d'un premier scénario prospectif « facteur 4 ».
- **Création d'un outil de prospective énergétique Facteur 4**, en collaboration étroite avec l'Agence d'urbanisme (A'urba) : définition et réalisation de la base physique d'un outil devant permettre la planification de la mutation énergétique du territoire à l'horizon 2050. Ce travail a commencé officiellement, en ce qui concerne l'ALE, au mois d'octobre 2010, avec le recrutement d'un ingénieur dédié (cofinancement CUB – ADEME – Ville de Bordeaux).
- **Conseil en Énergie Partagé** : appui technique de proximité aux petites collectivités (communes de moins de 10 000 habitants et Communautés de Communes) au moyen de la mutualisation d'un ingénieur énergétique. Seize collectivités hors CUB font actuellement partie de ce dispositif.
- **Centre de ressources et de veille, animation, formation** : site internet et newsletter ; mise à disposition d'une documentation de 500 ouvrages ; veille technologique et réglementaire, notamment sur les politiques européennes ; actions de formation pour les collectivités (réalisées via le CNFPT) ou pour les professionnels du bâtiment (via la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la CAPEB) ; organisation de conférences (colloque géothermie

à Pessac avec 120 participants le 10 décembre 2010), d'ateliers et de visites (le réseau géothermique de Mériadeck)...

Ces missions ont été développées avec un effectif réduit de 4.6 ETP et un budget de l'ordre de 360 k€ en 2009.

Si l'on compare l'ALEAB33 à d'autres ALEs nationales, l'agence locale de l'énergie de notre agglomération couvre le plus grand territoire mais dispose des budgets et effectif les plus faibles (voir annexe).

Arrivant au terme du programme européen qui avait pour objectif de lui donner la première impulsion, l'ALE doit aujourd'hui consolider ses missions et les développer pour mieux contribuer à la dynamique territoriale des politiques énergie et climat.

Ainsi, elle a d'ores et déjà commencé à développer les missions suivantes qui peuvent plus particulièrement participer à la stratégie de réduction de « l'empreinte carbone » de la CUB en 2011 :

- **Accompagnement de la mise en œuvre du Plan Climat :**

De nombreuses actions du Plan Climat vont s'appuyer sur l'expertise technique de l'ALE et sa participation active au club des partenaires. L'ALE interviendra en effet sur presque la moitié des actions, et surtout sur celles liées à la rénovation énergétique du bâti et au développement des énergies renouvelables (en particulier, aide sur les études de desserte énergétique et les réseaux de chaleur, solutions innovantes pour le bâtiment).

- **Observatoires territoriaux Climat Air Energie :**

L'ALE poursuivra pour la CUB et les communes (notamment Mérignac et Pessac) le travail de diagnostic énergétique et GES du territoire, et de constitution d'une base de données sur l'agglomération bordelaise ; l'ALE participe au Schéma Régional Climat, Air et Énergie (SRCAE) Aquitain et l'AIRAQ envisage favorablement un partenariat avec l'agence pour le futur observatoire régional.

A noter : le réseau FLAME des agences locales de l'énergie vient de signer une convention de partenariat avec le réseau des ASQA.

Comme la plupart des autres agences, l'ALE compte évoluer lors de sa prochaine Assemblée Générale en agence de l'énergie et du climat.

- **Prospective et planification énergétique « facteur 4 » :** ce travail comprend plusieurs étapes, dont seule la première a été lancée en 2010 :

- o la caractérisation des besoins (thermiques dans un premier temps) de l'ensemble du bâti du territoire (habitat et tertiaire) ;
- o la définition d'opérations de réhabilitation thermique, à l'échelle des quartiers (ou des iris), destinées à réduire les besoins initiaux ;

- o l'étude de desserte en énergies renouvelables et faiblement carbonées de chacun de ces quartiers, notamment au moyen de réseaux de chaleur ;
- o les éléments de faisabilité juridique et économique, ainsi que les impacts environnementaux et macro – économiques.

Dans le cadre d'une montée en puissance du travail commencé courant 2010, un premier périmètre d'étude vient d'être lancé conjointement avec l'A'URBA sur plusieurs quartiers de la CUB (Mérignac, Pessac, Bordeaux). L'objectif visé est également la reproductibilité de la méthodologie à d'autres agglomérations.

- **Développement des énergies renouvelables :**

Accompagnement de toutes les actions du Plan Climat sur la thématique production d'énergie ; poursuite de l'inventaire géo - localisé et quantifié des ressources énergétiques renouvelables ; poursuite du groupe de travail sur la géothermie profonde avec le SMEGREG et le BRGM notamment ; accompagnement d'études pré – opérationnelles.

- **Développement de l'accompagnement des bailleurs sociaux et copropriétés :**

L'ALE est désormais de plus en plus sollicitée (conseils techniques, aide à la décision, suivi des études) et doit accompagner les actions correspondantes inscrites dans le Plan Climat ; l'ALE propose de renforcer son accompagnement sur les copropriétés.

- **Accompagnement et suivi de l'application du référentiel Qualité Environnementale des Logements :**

Les modalités de ce suivi par l'ALE ont été approuvées lors du Conseil de février ; le dispositif s'applique à 500 logements/an pour un montant de 10 000 €.

- **Accompagnement de projets portés par la CUB :**

Suivi d'opérations innovantes (1 à 3 sites à la demande de la Direction Bâtiments et Moyens), appui technique aux chefs de projet d'urbanisme, notamment sur les études de desserte énergétique et les réseaux de chaleur (ZAC Bastide Niel, PAE du Pontet).

Les modalités de cet accompagnement pour différents services peuvent comprendre l'aide à la rédaction des cahiers des charges, au choix des bureaux d'études et AMO, le suivi des études, la participation aux différents comités techniques et de pilotage, la veille technologique, l'organisation de visites techniques.

- **Développement du Conseil en Energie Partagé aux petites communes de la CUB :**

L'intérêt avéré de ce dispositif (voir liste des courriers de soutien) appliqué pour l'instant aux communes rurales justifie de l'étendre aux communes de la CUB de moins de 10 000 habitants. Il pourrait s'intégrer aux contrats de co - développement et favoriser ainsi une dynamique communale sur le climat et l'énergie.

- **Développement de la mission de conseil en rénovation énergétique et de montage de projets :**

En complément de la mission précédente qui s'adresse aux petites communes, l'ALE souhaite développer un appui au montage de projets pour les petites entreprises (ce qu'elle a commencé à faire) et pour les copropriétés (animation, coordination, ingénierie financière et sociale). Par ailleurs, l'ADEME envisage de faire évoluer les missions des Espaces Info Énergies vers l'accompagnement des porteurs de projets. L'ALE souhaite pouvoir bénéficier d'un ou deux des postes de conseillers EIE supplémentaires, prévus dans le Plan Climat.

Afin de développer ses missions auprès des acteurs de son territoire, l'ALE doit progressivement atteindre un dimensionnement adapté, comparable aux équipes de plus de 10 personnes des ALEs de Grenoble et Lyon. Pour l'année 2011, l'effectif inscrit au programme prévisionnel s'établit à 7 ETP, dont l'un, affecté à la Planification énergétique Facteur 4, vient de rejoindre l'ALE en octobre 2010. Le budget correspondant s'élève à 454 000 € (voir détail en annexe).

La compensation de la fin du financement européen et le développement de l'ALE dans le cadre des politiques territoriales énergie et climat conduisent donc l'ALE à solliciter plus fortement chacun des membres fondateurs. C'est pourquoi l'ALE sollicite à parts équivalentes l'ADEME, le Conseil Général de la Gironde et le Conseil Régional d'Aquitaine à hauteur de 85 000 €. L'ADEME s'est engagée sur ce montant (l'ADEME contribuait déjà en 2010 pour 83 000 €). Le Conseil Général a réaffirmé son intérêt pour l'ALE mais ne donnera une réponse qu'en cours de semestre. Le Conseil Régional a déjà répondu favorablement à notre demande.

En ce qui concerne la CUB, j'ai l'honneur de solliciter auprès de vous une contribution annuelle de 107 000 €.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Laure CURVALE



Présidente

Annexes :

1. Budget prévisionnel 2011
 2. Contribution de l'ALE au plan d'action du Plan Climat 2011-2014
 3. Comparatif des ALEs
 4. Liste des courriers de soutien
-